

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

19. Stade pierre compte - démolition/construction des tribunes et vestiaires sur le terrain d'honneur et démolition et construction des vestiaires des terrains annexes

Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Situé au cœur du Bocage Virois, Vire Normandie possède un pôle sportif connu et reconnu régionalement par la qualité de ses installations et le nombre de pratiques recensées (environ 40), l'un de ses équipements, le stade Pierre Compte, est marqué par sa vétusté et nécessite des travaux.

UN PEU D'HISTOIRE :

1952 : La ville de Vire acquière le stade Pierre Compte, appartenant auparavant à la Société Générale d'Equipements. La ville se retrouve ainsi propriétaire du stade mais aussi des dommages de guerre attenant audit stade qui a été bombardé en 1944.

1954 : Souhaitant reconstruire dans l'année au stade Pierre Compte **des tribunes avec vestiaires**, les commissions des sports et des travaux ont demandé le paiement au titre des dommages de guerre du stade Pierre Compte à cette fin.

1959 : Expropriation d'un terrain de 8 437m² pour l'agrandissement du stade Pierre Compte et la reconstruction de la salle omnisport.

1961 : Extension des vestiaires sous tribunes existantes pour les scolaires.

1963 : Expropriation de terrains représentant 2ha 37a 50 pour l'extension du stade Pierre Compte, et plus particulièrement l'aménagement de terrains annexes.

1966 : Création d'un plateau d'évolution (terrain prévu pour la pratique de plusieurs disciplines: hand-ball, volley-ball, basket-ball) "dans le but de permettre d'assurer l'évolution des élèves des divers établissements scolaires de la ville".

1971 : Réfection de la totalité de la piste d'athlétisme.

1976 : Construction de 2 courts de tennis.

1978 : Aménagement d'un terrain d'entraînement de hockey.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/03/19 du 3 juillet 2023 à 20h30



1980 : Création des vestiaires annexes, sanitaires et salle de réunions.

2010 : Aménagement d'une piste d'athlétisme.

2018 : Création d'un terrain synthétique et vestiaires et rénovation de la salle de gymnastique

SITUATION :

A 1 km de la gare :

Le quartier de la gare, un secteur à enjeux :

- implantation du futur pôle multimodal
- réhabilitation et requalification de friches environnantes
- création de 11 logements avenue de la Gare par Inolya.

Un équipement proche des établissements scolaires :

- A 270 m de l'Ecole Jean Moulin
- A 1km du Collège du Val de Vire
- A 1km de l'école André Malraux
- A 1,5 km de l'institut St-Jean Eudes
- A 1,7 km de l'école primaire Castel
- A 2km du collège Emile Maupas
- A 2km du Lycée Marie-Curie
- A 2,7 km de l'école Pierre Mendès-France
- A 2.7 km du lycée professionnel Jean Mermoz
- A 3.6 km du Campus Agricole Tracy Vire.

Des équipements à proximité :

- Bowling
- Piste de BMX
- Gymnase Val de Vire
- Aquavire
- Skate-park
- Salle du Vaudeville

LES EQUIPEMENTS :

- Football: 4 terrains annexes, 1 terrain d'honneur et 1 terrain synthétique (dont 4 sont éclairés)
- Tennis : 3 courts couverts et 4 courts extérieurs
- Salle omnisport : le COSEC
- Salle de gymnastique
- Piste de 400 m synthétique (éclairée)
- Pas de tir à l'arc (90m)
- Tribunes avec vestiaires
- Vestiaires pour les terrains annexes

USAGES SCOLAIRES

- Nombre d'heure moyen de créneaux d'utilisation par les scolaires par and : 3024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/03/19 du 3 juillet 2023 à 20h30

LICENCIES :

AFV : Association du Football Virois = 427 licenciés en 2021/2022

USM Vire section Athlétisme = 114 licenciés en 2021/2022

DES ENJEUX MULTIPLES : Aujourd'hui, la réponse à de nombreux enjeux nécessite que la collectivité adapte un programme de travaux de construction d'un nouveau bloc tribune/vestiaire au niveau T2 et de vestiaire annexe au niveau régional.

Développer et structurer la pratique sportive sur le territoire :

- Accueillir dans de meilleures conditions l'ensemble des usagers
- Possibilité d'accueillir davantage de classes en même temps
- Accueillir plus de rencontres sportives, en particulier des compétitions nationales
- Renforcer l'égalité homme/femme (intégration de vestiaires femmes)
- Développer le sport pour tous (renforcer l'accès PMR sur le site)
- Faire venir les scolaires hors Vire (Interco)
- Développement du sport santé.

Rayonnement supra communale et attractivité :

- Compétitions scolaires régionales
- Club de foot national et athlétisme
- Compétitions départementales, régionales et Nationales (club évolue en N2).

Rayonnement économique :

- Depuis plusieurs années, un module d'entraînement pour les cadres et chefs d'entreprise avec un programme d'entraînement (jeudi matin) a été créé sous la responsabilité du club de football.
- Développer les équipements pour un club qui évolue
- La ville met également à disposition ses équipements.

DES EQUIPEMENTS VIEILLISSANTS :

- Qui deviennent vétustes
- Contenant de l'amiante
- Non accessibles PMR
- Inadaptés (à ce jour plusieurs équipes ou classes doivent se partager le même vestiaire, par exemple deux classes de 20 enfants se partagent des vestiaires de 20 à 40m²).

Le programme de travaux serait le suivant :

Démolition/reconstruction des tribunes et vestiaires sur le terrain d'honneur :

- Des tribunes plus grandes (national 1- niveau T2): 652 places et accessibles PMR
- Des vestiaires et locaux plus grands (adaptés national 1- niveau T2)
- Une salle de réunion de 100 m² (qui permettra de diminuer l'impact publicitaire des sponsors en développant l'accueil VIP)
- 2 vestiaires extérieurs (1 hommes et 1 femmes) pour les ramasseurs de balles
- sanitaire public : séparation des sanitaires publics avec ceux des joueurs
- local infirmerie
- local presse
- locaux arbitres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/03/19 du 3 juillet 2023 à 20h30

Démolition/reconstruction de vestiaires pour les terrains annexes :

- 6 vestiaires pour les joueurs (dont annexes 1,2 et 4 ouverts à tous public dont les scolaires)
- 2 vestiaires pour l'athlétisme (ouverts à tous public dont les scolaires)
- 3 vestiaires pour les arbitres
- Club house athlétisme
- 2 espaces de stockage pour les scolaires
- 2 sanitaires publics (1 dans chaque bâtiment)
- local de stockage pour le matériel de foot
- local espaces verts.

PLAN DE FINANCEMENT :

Budget = 4 200 000 € TTC soit 3 500 000 € HT

Poste de dépense	Estimation HT
Travaux et mobiliers	3 020 000 €
CT + SPS (4%)	120 800 €
Publication journaux officiels	5 000 €
Etudes/divers/Aléas	22 000 €
Equipe de Maitrise d'œuvre (11 %)	332 200 €
TOTAL	3 500 000 €

Afin de réaliser cette opération, il est nécessaire d'avoir recours à un cabinet de Maitrise d'Œuvre pour lui confier une mission complète en phase conception et réalisation ainsi que la garantie de parfait achèvement.

C'est pourquoi, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offre ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

La consultation se présente sous la forme d'un marché ordinaire non alloti.

Le montant HT Travaux pour le maître d'œuvre = **3 020 000 € HT**.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE MAITRISE D'OEUVRE :

Le Mandataire du groupement sera : 1 Architecte DPLG ou HMONP.

Il sera assisté d'une équipe de maîtrise d'œuvre dont les membres au minimum seront :

- 1 Économiste
- 1 BET Fluides
- 1 BET Structure
- 1 BET Thermique

Le Mandataire a toute liberté pour ajouter des membres s'il le juge nécessaire.

Il est envisagé de confier au maître d'œuvre les missions de base suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/03/19 du 3 juillet 2023 à 20h30

MISSIONS CONFIEES :

- Esquisse
- Avant-projet sommaire (APS)
- Avant-projet définitif (APD)
- Permis de construire
- Étude de projet (PRO)
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Conformité et visa d'exécution (Visa)
- Étude d'exécution et de synthèse (EXE)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Assistance Opération Réception (AOR)
- Garantie de Parfait Achèvement (GPA)

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des soumissionnaires.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	50 %
1.1 - Note méthodologique du projet	20 %
1.2 - moyens humains mis à disposition pour ce projet, composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre	15 %
1.3 - Planning de conception et de réalisation	15 %
2 -Prix	40 %
3 - Critère de performance environnementale et de réduction de l'empreinte carbone évalué en fonction des équipements techniques mis en œuvre pour l'exécution des prestations et de la gestion des déchets produits lors de l'exécution des prestations (recyclage, gestion du tri)	10%

PLANNING PREVISIONNEL :

Juin 2023 : Présentation dans les commissions Travaux, Finances, Sports

3 Juillet 2023 : Délibération du Conseil Municipal

5 Juillet-15 juillet 2023 : Publication du Marché

1er- 15 septembre 2023 réception des offres

Fin Septembre 2023 : Analyse des Offres

Début octobre : commission d'appel d'offre

Début Novembre 2023 : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Phase conception 4 à 6 mois d'étude

Mars - Mai 2024 : sollicitation des partenaires financiers notamment au titre des contrats de territoire et

validation APPD en Conseil Municipal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20230713-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023
Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/03/19 du 3 juillet 2023 à 20h30

Juin /Juillet 2024 : Publication des marchés de Travaux

Novembre 2024 : Attribution des marchés de Travaux et démarrage de la Phase préparation

Décembre 2024/Janvier 2025 : Démarrage des travaux durée estimée suivant organisation à 16 mois

Au plus tard réception : Mars- Avril 2026.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission projets structurants et travaux mutualisés du 1er juin 2023

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 6 Juin 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 20 juin 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition/reconstruction des tribunes et vestiaires sur le terrain d'honneur et la démolition/reconstruction de vestiaires pour les terrains annexes
- D'approuver les critères d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition/reconstruction des tribunes et vestiaires sur le terrain d'honneur et la démolition/reconstruction de vestiaires pour les terrains annexes
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre avec un montant prévisionnel de travaux au stade programme de 3 020 000 € HT
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché public et tous documents y afférents
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de tous organismes et à consulter tous les partenaires susceptibles de participer au financement à hauteur minimum de 60%
- Autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la bonne exécution des travaux.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	9
Vote Pour	47	9
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Sandra BEDEL

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Delibération n°2023/07/03/19 du 3 juillet 2023 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents: 0

Le 03 Juillet 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 27 Juin 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 27 Juin 2023.

Sandra BEDEL a été nommée Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/03/19 du 3 juillet 2023 à 20h30

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lyliane MAINCENT
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230713-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2023

Affichage : 13/07/2023

Délibération n°2023/07/03/19 du 3 juillet 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication